SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 16 septembre 2026

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle Memphré – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Jean-Pierre Berger, Canton de Stanstead
Jocelyn Brasseur, Saint-Étienne-de-Bolton
Alain Brisson, Canton d'Orford
Pierre Brodeur, Ayer's Cliff
Pierre Côté, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Philippe Labrosse, Stukely-Sud
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Sainte-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Nathalie Pelletier, Magog
Jody Stone Stanstead
Élaine Thivierge, Bolton-Est
Louis Veillon, Canton de Potton

également présents : Dominick Faucher greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 19 août 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 19 août 2026
5.	**ÉVALUATION**
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
	6.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	6.1.1 Rapport d'activités
	6.1.2 Signature MEIE Contrat – PAUPME – Tarifs douaniers
	6.1.3 Mandat de conception du guide touristique 2027-2028
	6.2 DOSSIERS CULTURELS
	6.2.1 Rapport d'activités
	6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	6.3.1 Rapport d'activités
	6.3.2 Reddition 2025-2026 FRR3 - Innovation
	6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	6.4.1 Rapport d'activités

	6.4.2 Bilan du Chantier Habitation
7.	**AMÉNAGEMENT**
	7.1 Rapport d'activités - Aménagement
	7.2 Rapport d'activités - Agricole
	7.3 Règlement 11-25-2 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable
	7.3.1 Dépôt et présentation du règlement
	7.3.2 Avis de motion
	7.4 Règlement 18-26 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 16-21
	7.4.1 Dépôt et présentation du règlement
	7.4.2 Avis de motion
8.	**DÉVELOPPEMENT DURABLE**
	8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	8.2.1 Rapport d'activités
	8.2.2 Convivialité sur la route 141 entre le chemin Benoît et le village d'Ayer's Cliff
9.	**SÉCURITÉ PUBLIQUE**
	9.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	9.1.1 Rapport d'activités
	9.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	9.2.1 Rapport d'activités
10.	**ADMINISTRATION**
	10.1 Compte à payer
	10.2 Dépôt rapport annuel gestion contractuelle
	10.3 Calendrier séances du conseil 2027
11.	**DIVERS**
12.	**CORRESPONDANCE**
	12.1 Appui à la MRC des Pays d'en Haut / Demande de modification à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Pouvoir de désaveu des MRC dans le cadre de certaines dérogations mineures
	12.2 Appui au Regroupement des cuisines collectives du Québec pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'alimentation au Québec
13.	**PÉRIODE DE QUESTIONS**
14.	**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public. Puis il procède à l'appel des présences. Il est 15h31.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

354-26 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE CÔTÉ**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2026

355-26 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 19 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2026

Aucun item n'est discuté

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Marie-Hélène Cadrin, de la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés, dépose le rapport de tenue à jour du mois d'août. Aucun élément particulier n'est soulevé à son sujet. Elle présente ensuite les variations des rôles d'évaluation pour chacune des municipalités ayant eu le dépôt d'un nouveau rôle en 2026. Les facteurs comparatifs des deux dernières années avaient bien intégré les hausses du marché, puisque les écarts par rapport aux richesses foncières uniformisées des années précédentes ne sont pas démesurés. Elle rappelle le processus de demandes de révision pour les propriétaires qui ne seraient pas d'accord avec la valeur attribuée à leur propriété. En effet, ceux-ci auront jusqu'au 30 avril 2027 pour déposer une demande de révision et, d'ici là, l'équipe d'évaluateurs répondra à toutes les questions qui pourraient être posées.

Le conseiller Jean-Pierre Berger demande si les terrains en zones inondables sont plus susceptibles de connaitre des baisses de valeur en lien avec des dépôts de demandes de révision. Mme Cadrin lui explique que pour ces propriétés, les évaluateurs devront en effet examiner de façon plus précise les impacts des cartes de zones inondables pour déterminer, à la pièce, si une baisse de valeur s'impose.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

6.1 DOSSIERS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

6.1.1 Rapport d'activités

La présidente du comité de développement socio-économique, Nathalie Pelletier, résume qu'une Vigie développement économique Memphrémagog s'est tenue le 9 septembre afin de mettre en commun les informations des parties prenantes concernant l'état de situation en lien avec les tarifs douaniers. Le même jour avait lieu le lancement de la campagne en attractivité et notoriété économique, qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de novembre et vise à mettre en valeur l'économie dans la MRC de Memphrémagog. Huit entreprises seront alors mises en valeur.

La deuxième phase d'implantation de Zoho a débuté. Celle-ci vise la gestion des événements, les infolettres ainsi que la synchronisation des courriels. Les travaux d'accompagnement des entreprises par les conseillers au développement économique se poursuivent.

Par ailleurs, le kiosque d'accueil mobile s'est rendu aux Correspondances d'Eastman, le 12 septembre dernier, et sera aussi présent au pied du Mont-Orford durant la Flambée des couleurs le 27 septembre prochain. La permanence travaille à la préparation du guide touristique 2027-2028 et a entamé une réflexion sur la refonte du site web de Tourisme Memphrémagog.

Un résumé des différents événements à venir en tourisme dans les prochaines semaines est fait aux élus. Ceux-ci sont invités à participer à ces déjeuners ou 5 à 7 réunissant les acteurs économiques de la région afin d'être près des enjeux vécus par les entrepreneurs.

6.1.2 Signature MEIE Contrat – PAUPME – Tarifs douaniers

356-26 **CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains afin de soutenir temporairement les besoins de liquidités des entreprises affectées par l'imposition de tarifs douaniers américains;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est administré par les MRC en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a transmis à la MRC de Memphrémagog un contrat de prêt visant la mise en œuvre du programme sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit notamment l'octroi d'un prêt permettant la capitalisation du programme sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, selon les conditions et modalités qui y sont prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'autoriser la conclusion du contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC de Memphrémagog relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains ;

D'autoriser le préfet ou le directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Memphrémagog ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉ

6.1.3 Mandat de conception du guide touristique 2027-2028

357-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog souhaite réaliser le guide touristique de Memphrémagog 2027-2028 afin de poursuivre ses activités de promotion et de mise en valeur de la destination;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Studio Miles s'est démarquée par la qualité de sa compréhension du mandat, son approche créative, son expérience pertinente, sa méthodologie et son échéancier;

CONSIDÉRANT QUE Studio Miles propose des honoraires de 12 015 $ avant taxes pour la conception graphique du guide touristique;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Studio Miles comprend notamment la présentation de deux à trois concepts créatifs permettant à la MRC de sélectionner la direction graphique à privilégier;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera financé à même les excédents accumulés en tourisme;

IL EST RECOMMANDÉ de retenir les services de Studio Miles pour la conception graphique du guide touristique de Memphrémagog 2027-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ÉLAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

De retenir les services de Studio Miles pour la conception graphique du guide touristique de Memphrémagog 2027-2028, pour un montant de 12 015 $ avant taxes, conformément à sa proposition;

D'autoriser le paiement prévu au contrat avec Studio Miles à même les excédents accumulés en tourisme;

D'autoriser la direction générale à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

6.2 DOSSIERS CULTURELS

6.2.1 Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, souligne que le comité s'est réuni le 9 septembre afin de discuter des principaux dossiers en cours. Il a notamment été question de la Politique culturelle, le Programme d'entente en patrimoine (PEP), l'inventaire du patrimoine immobilier et le budget 2027.

Les préparatifs sont débutés pour le lancement de la nouvelle Politique culturelle et de son plan d'action, qui aura lieu le 21 octobre prochain à la MRC de Memphrémagog.

Les démarches se poursuivent pour la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du PEP, notamment les projets de restauration de la Grange ronde de Mansonville à Potton et du Centre culturel St-Matthew à Stukely-Sud.

Pour ce qui est de l'inventaire du patrimoine bâti, la liste des immeubles proposés pour inclusion à l'inventaire a été transmise aux municipalités. Une lettre sera acheminée aux propriétaires concernés à la mi-septembre et une séance d'information aura lieu le 1er octobre au Centre communautaire de Magog. La prise de photographies en vue de constituer les fiches de chaque immeuble est prévue en octobre.

Pour terminer, il est rappelé que les journées de la culture auront lieu du 25 au 27 septembre prochain, alors que Symposium sur les paysages se tiendra à Owl's Head le 8 octobre.

6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Rapport d'activités

Le conseiller Vincent Fontaine mentionne que la prochaine rencontre du comité de développement socio-économique est prévue le 30 septembre. Les municipalités ont été invitées à rencontrer la conseillère au développement territorial afin d'en apprendre davantage sur le nouveau programme et de présenter les projets envisagés pour les trois prochaines années. Un retour sur les rencontres et les projets identifiés sera présenté au comité.

6.3.2 Reddition 2025-2026 FRR3 – Innovation

358-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu de la part du ministère des Affaires municipales et de l'habitation des crédits nécessaires spécifiques au support d'initiatives facilitant l'amélioration de la productivité par l'innovation, l'accroissement des opportunités de commercialisation internationale, l'attraction d'investissements directs étrangers et le repreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE tous les projets soutenus respectent le cadre de gestion du Projet Innovation tel que publié dans le cadre d'appels à projets et qu'ils rencontrent les objectifs spécifiques énoncés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit engager et investir des fonds à une hauteur minimale de 565 200$ respectant le cadre de gestion du Projet Innovation afin de bénéficier de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

Que la MRC de Memphrémagog adopte le rapport d'utilisation des sommes du FRR volet 3 Innovation, couvrant la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026;

QUE la MRC de Memphrémagog transmette ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.4.1 Rapport d'activités

Le conseiller Jody Stone mentionne que cette année, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles aura lieu du 2 au 8 novembre, sous le thème Le Québec en commun. Un guide de bienvenue pour les personnes immigrantes est aussi dans sa phase de finalisation.

Par ailleurs, la chargée de mobilisation pour la Fiducie Foncière Communautaire en habitation (FFC) Memphrémagog sera présente dans plusieurs marchés publics du territoire pour faire connaître le projet. La page web de l'organisme est d'ailleurs en construction. Il explique que la FFC est à la recherche de six à dix personnes pour siéger sur son comité de démarrage.

Une projection de l'œuvre « Le dernier Flip – démarchandiser l'immobilier » est prévue le 22 septembre au Carrefour d'Austin. Les élus qui n'ont pas encore vu cette réalisation sont invités à inscrire le tout à leur agenda.

6.4.2 Bilan du Chantier Habitation

Le bilan annuel 2025 du Chantier Habitation Memphrémagog est déposé aux élus.

AMÉNAGEMENT

7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, résume les différentes activités du comité d'aménagement. Celui-ci recommande d'ailleurs de considérer les risques futurs en lien avec les changements climatiques dans les règles d'aménagement du prochain schéma d'aménagement et de

développement durable (SADD) dans un principe de précaution. Il est aussi recommandé de travailler sur un projet de résolution exprimant les demandes de modifications de la MRC en lien avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Lors de la dernière rencontre des inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog qui s'est tenue le 3 septembre dernier, ceux-ci ont été informés des précisions réglementaires à venir concernant l'ouverture de nouvelles rues. L'échéancier pour la révision du SADD et l'avancement de l'inventaire en patrimoine leur ont aussi été présentés.

Pour terminer, la permanence continue de travailler sur un règlement visant à s'arrimer aux nouvelles règles relatives aux milieux hydriques (rives, littoral et zones inondables). L'adoption du projet de règlement est prévue au conseil du mois d'octobre.

7.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS AGRICOLE

Madame Desautels précise que le comité consultatif agricole (CCA) s'est réuni le 10 septembre dernier. L'enfrichement des terres agricoles était à l'ordre du jour. En effet, les données préliminaires d'occupation du sol tirées des photos aériennes de 2023 analysées par la firme de géomatique GéoMont notent que seul 9 % du territoire est en culture ou en élevage, une baisse de 4 % en 16 ans. Un peu plus de 4 000 hectares de terres en friche ont été identifiés. Des solutions à cet enjeu majeur devront rapidement être identifiées.

Des discussions sur la proposition des actions à mener pour mettre en œuvre le plan d'action du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC pour l'année 2027. La proposition sera portée à l'étude du budget global de la MRC. Il est aussi suggéré d'harmoniser les normes en agriculture dans le cadre de la révision du SADD et des plans d'urbanisme des municipalités. Une vulgarisation pourrait être faite aux conseils municipaux sur ce qui est dans leur pouvoir et ce qui est normé au niveau du SADD ou du provincial. Ces discussions pourraient être intégrées à la tournée des municipalités par les aménagistes de la MRC, via l'ajout d'un volet agricole.

Pour finir, une démarche de planification stratégique régionale pour le secteur bioalimentaire est en cours. Un forum aura lieu le 23 octobre et une centaine de personnes est attendue. Michelle Boutin se propose pour représenter le comité consultatif agricole.

7.3 RÈGLEMENT 11-25-2 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.3.1 Dépôt et présentation du règlement

Madame Desautels résume la portée du règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 11-25-2 et visant à modifier un secteur de consolidation hors des périmètres d'urbanisation dans la municipalité de Stukely-Sud.

7.3.2 Avis de motion

Avis est donné par le conseiller David Lépine qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour étude et adoption un règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 11-25-2.

Copie du règlement numéro 11-25-2 est jointe au présent avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

7.4 RÈGLEMENT 18-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 16-21

7.4.1 Dépôt et présentation du règlement

Madame Desautels résume la portée du règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 18-26 et visant à modifier certains secteurs de consolidation dans les municipalités d'Eastman et de Stukely-Sud ainsi que préciser les règles relatives à l'ouverture de rues à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

7.4.2 Avis de motion

Avis est donné par le conseiller Luc Lamontagne qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour étude et adoption un règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 18-26.

Copie du règlement numéro 18-26 est jointe au présent avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

8.1.1 Rapport d'activités

La présidente du comité consultatif en développement durable (CCDD), Lisette Maillé, souligne que le comité s'est réuni le 9 septembre. L'état d'avancement de l'élaboration du Plan climat, le suivi des actions de la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ont été discutés.

Par ailleurs, la Ressourcerie des Frontières a fait parvenir une invitation aux municipalités membres ou ayant démontré un intérêt à leurs services afin de leur présenter la nouvelle proposition de partenariat. La rencontre est prévue pour le 1er octobre.

Elle mentionne ensuite qu'en collaboration avec le RAPPEL, la MRC offrira, le 29 octobre, une formation gratuite sur la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les fossés routiers. Destinée au personnel municipal (gestionnaires, travaux publics, inspecteurs), elle combinera théorie, pratique et outils concrets.

Le bilan d'activité de la tournée dans les camps de jour a été rendu et un total de 285 jeunes a reçu un atelier. Les tournées scolaires, quant à elles, sont prévues pour l'automne dans les écoles primaires et secondaires.

Pour terminer, elle résume où en sont rendues les différentes étapes du Plan climat. Un nouveau fonds est maintenant disponible dans le cadre de la mise en œuvre des plans climat et devrait ouvrir à l'automne pour aider les municipalités à adapter leurs infrastructures aux inondations. Le fonds permettra de financer l'analyse, la conception et la réalisation de solutions.

8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

8.2.1 Rapport d'activités

Jody Stone, président du comité de mobilité durable, résume qu'Acti-bus prépare actuellement le budget 2027. Avec le transfert des activités de répartition vers l'organisme au début du mois de juillet, un retard de quelques semaines pour les statistiques de fin de mois s'est accumulé. Un rattrapage est toutefois prévu par leur équipe d'ici la fin du mois de septembre.

Leur équipe travaille au déploiement du système de transport intelligent (logiciel de répartition) qui est prévu pour la fin de l'automne. Une campagne de promotion estrienne (MOUV) est aussi en préparation afin de favoriser l'utilisation du logiciel et de l'application de réservation.

En ce qui concerne le transport actif, les activités de la patrouille suivent leur cours et se termineront officiellement le 15 octobre.

Une seconde opération « bonne conduite » a eu lieu le 27 août à Magog et Orford. Les cyclistes et les automobilistes ayant adopté des comportements favorisant le partage de la route se sont vu remettre un certificat-cadeau d'un commerce local. L'opération a été réalisée en collaboration avec le Club cycliste Memphrémagog, la Sûreté du Québec et la Régie de police Memphrémagog. Un reportage sur l'opération a été réalisé et monsieur Stone en profite pour mentionner l'excellent travail de figuration de la chargée de projet de la MRC, Élisabeth Graveline. Une dernière opération aura lieu le 19 septembre.

8.2.2 Convivialité sur la route 141 entre le chemin Benoît et le village d'Ayer's Cliff

359-26 **CONSIDÉRANT QUE** le Plan directeur vélo de la MRC de Memphrémagog, ainsi que son schéma d'aménagement, identifient le tronçon de la route 141 situé entre le chemin Benoît et le noyau villageois d'Ayer's Cliff comme une problématique du réseau du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), en raison des enjeux de sécurité qu'il présente pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur vélo recommande que cette problématique soit traitée de façon prioritaire afin d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo;

CONSIDÉRANT QUE ce lien constitue un accès stratégique au Sentier Tomifobia ainsi qu'un maillon important de l'itinéraire cyclable reliant Magog à Stanstead, un parcours privilégié par les cyclistes souhaitant découvrir le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un lien cyclable sécuritaire et convivial est essentiel à la reconnaissance du Sentier Tomifobia comme embranchement régional de la Route verte, condition permettant notamment l'accès au programme de financement VÉLOCE III du MTMD pour l'entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est jugé peu convivial pour les cyclistes en raison de la présence d'accotements étroits, souvent encombrés de sable et de débris, ce qui oblige fréquemment les usagers à circuler dans la voie de circulation sur une route à fort volume de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ayer's Cliff a entrepris des démarches auprès du MTMD afin de corriger cette situation, sans qu'une solution satisfaisante n'ait été mise en œuvre à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BRODEUR
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'affirmer la volonté de la MRC de Memphrémagog de voir ce problème être pris en charge afin d'améliorer la sécurité et l'expérience des cyclistes sur ce tronçon stratégique du réseau régional;

De collaborer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'avec les municipalités concernées, afin d'identifier et de mettre en œuvre une solution durable et sécuritaire;

De transmettre copie de la présente résolution à la municipalité d'Ayer's Cliff, à la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1.1 Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, Jody Stone, précise qu'une rencontre a eu lieu le 3 septembre afin de discuter des sept premiers programmes transmis. Ces programmes étaient tous en lien avec la prévention. Seuls deux services de sécurité incendie ont participé sur les cinq. Les élus en profitent pour souligner qu'il serait important que chaque service incendie soit représenté aux futures rencontres si la MRC désire être en mesure d'adopter son schéma de couverture de risques incendie révisé (SCRI). Une rencontre avec l'ensemble des chefs des services incendie est prévue le 1er octobre afin de recueillir leurs commentaires finaux sur les derniers programmes transmis à la mi-septembre.

Pour terminer, la MRC prévoit transmettre prochainement aux municipalités un premier projet d'entente en matière de sécurité civile. Un éventuel comité de sécurité civile pourrait alors recueillir les commentaires pertinents permettant d'apporter des ajustements si requis.

*** Le conseiller Pierre Brodeur quitte la rencontre

9.2 PROTECTION POLICIÈRE

9.2.1 Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité publique, David Lépine, rappelle que le comité s'est réuni le 26 août. Il a été mentionné que seuls 8 policiers étaient en poste pour la période estivale alors que 17 policiers sont prévus pour la desserte du territoire.

Le rapport des activités bimestriel avril-mai a été déposé. Les membres du comité ont souligné obtenir des données plus détaillées par municipalité afin de mieux suivre les enjeux locaux et le sentiment de sécurité. Des préoccupations sont soulevées concernant le parrainage policier, notamment à Ogden et North Hatley, ainsi qu'un suivi à faire pour une situation d'intimidation à North Hatley. Le rapport mentionne aussi un total de treize accidents et dix-sept crimes contre la propriété, avec une baisse observée des constats liés aux alarmes et des crimes contre la propriété.

Il est souligné que toutes les municipalités ont adopté l'amendement au règlement uniformisé sur le stationnement, dans un délai beaucoup plus court que lors de démarches précédentes.

La municipalité de North Hatley déposera une demande de modification au règlement uniformisé sur le colportage.

ADMINISTRATION

10.1 COMPTES À PAYER

Évaluation

360-26 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie évaluation d'un montant total de SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (73 939,56 $) comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (73 939,56 $) et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

Transport

361-26 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie transport d'un montant total de QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUINZE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (83 915,53 $) comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUINZE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (83 915,53 $) et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

10.2 DÉPÔT RAPPORT ANNUEL GESTION CONTRACTUELLE

362-26 **CONSIDÉRANT QUE** la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs oblige les MRC à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les données concernant l'année 2025 sont maintenant disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PIERRE BERGER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU

Que la MRC de Memphrémagog procède au dépôt de son rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉ

10.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2027

363-26 **CONSIDÉRANT QUE** le *Code municipal du Québec,* à l'article 148, prévoit que le conseil d'une MRC établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC adopte le calendrier annuel des séances ordinaires de son conseil pour l'année 2027, selon ce qui suit :

20 janvier 2027	15 h 30	18 août 2027	15 h 30
17 février 2027	15 h 30	15 septembre 2027	15 h 30
17 mars 2027	15 h 30	20 octobre 2027	15 h 30
14 avril 2027	15 h 30	24 novembre 2027	15 h 30
19 mai 2027	15 h 30	15 décembre 2027	15 h 30
16 juin 2027	15 h 30		

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun élément particulier n'est soulevé.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de correspondance.

12.1 APPUI À LA MRC DES PAYS D'EN HAUT / DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – POUVOIR DE DÉSAVEU DES MRC DANS LE CADRE DE CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES

364-26 **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) encadre, depuis la fin des années 1980, le mécanisme des dérogations mineures permettant aux conseils municipaux locaux d'autoriser, à titre exceptionnel, des écarts mineurs aux règlements de zonage et de lotissement, notamment lorsqu'une application stricte entraînerait un préjudice sérieux pour le demandeur, sans porter atteinte à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE des modifications récentes à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, entrées en vigueur notamment à la suite de la réforme de 2023 (L.Q. 2023, c. 12), ont confié aux municipalités régionales de comté (MRC) un rôle accru de surveillance à l'égard de certaines décisions municipales en matière de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, la MRC dispose d'un pouvoir de désaveu à l'égard de certaines résolutions accordant une dérogation mineure, soit lorsqu'elles sont situées dans une zone de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le texte de la loi, tel que rédigé, fait en sorte que les demandes en zone de contrainte assujetties à l'analyse par la MRC sont celles dont l'objet de la dérogation n'a pas d'incidence sur l'aggravation des risques en matière de sécurité ou de santé publique ou d'atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (ex. : orientation d'un bâtiment, pente d'un toit, fenestration);

CONSIDÉRANT QUE ce mécanisme entraîne dans la pratique une duplication des analyses, une augmentation significative des délais décisionnels et une incertitude accrue pour les citoyens, promoteurs et organisations déposant des demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir entraîne une lourdeur administrative pour toutes demandes de dérogations mineures situées dans un lieu de contrainte, et ce, sans égard à la nature de la dérogation, mais uniquement en fonction de la localisation du lot, de sorte que des demandes portant sur la couleur d'un toit ou un élément accessoire sans impact significatif seraient assujetties aux mêmes exigences du seul fait que le terrain est situé à proximité d'un cours d'eau ou dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le rôle fondamental des MRC, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est d'assurer la planification stratégique et la cohérence territoriale par l'élaboration et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement, et non d'intervenir systématiquement dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire des conseils municipaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'alourdissement des processus décisionnels en urbanisme contribue à l'embourbement administratif, nuit à l'agilité municipale, mobilise d'importantes ressources administratives à l'échelle locale et régionale, et va à l'encontre des actions des acteurs souhaitant tendre vers une plus grande agilité de l'action publique municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

De demander formellement au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif et réglementaire encadrant le pouvoir de désaveu des municipalités régionales de comté en matière de dérogations mineures, afin d'en préciser la portée, de manière à exclure de leur analyse les demandes comprenant des éléments accessoires sans impact significatif;

D'assurer que cette demande de révision vise notamment :

- À éviter les situations de double analyse par les instances publiques;
- À préserver l'autonomie décisionnelle des conseils municipaux locaux;
- À réduire les délais et l'incertitude pour les demandeurs.

De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, à la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

12.2 APPUI AU REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC POUR L'ADOPTION D'UNE LOI CADRE SUR L'ALIMENTATION AU QUÉBEC

Les élus discutent de ce point et conviennent de ne pas adopter de résolution d'appui à ce sujet, puisqu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les enjeux liés à une telle loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mélanie Hardy demande si le mémoire sur les impacts des zones inondables déposé en 2024 par le maire de Stukely-Sud, François Rhéaume, a été considéré dans le règlement 11.25.2 déposé à la présente séance pour avis de motion. Le préfet explique que la question est trop précise pour une séance du conseil des maires de la MRC. Les étapes d'entrée en vigueur du règlement sont résumées.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose la levée de la session. Il est 17h05.

_____	_____
Greffier-trésorier	**Préfet**